

Amnesty International et la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et Cairo Institute for Human Rights

***Déclaration orale sur les conclusions de l'examen de la
Tunisie sous
l'Examen Périodique Universel***

***10 Juin 2008
Sous réserve de modifications***

Amnesty international, la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations membres, saluent l'engagement pris par la Tunisie de ratifier le protocole facultatif à la CEDAW. Nous prenons bonne note de l'engagement d'accueillir les rapporteurs spéciaux, que nous estimons être une obligation incombant aux membres de ce Conseil ; et nous nous félicitons de l'invitation faite au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme. Nous regrettons cependant que le Rapporteur spécial sur la torture n'ait toujours pas été invité.

Nos organisations regrettent également que les recommandations de l'examen ne tiennent pas suffisamment compte du besoin impératif de mieux protéger les libertés d'association et d'expression, ainsi que les atteintes systématiques aux activités des organisations indépendantes de défense des droits humains. Nous aurions aimé que les autorités tunisiennes prennent des engagements en ce sens, tels que recommandés par les experts sur la liberté d'expression et sur les défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que tout récemment par le Comité des droits de l'Homme, recommandations mentionnées par plusieurs Etats membres du Conseil.

Il était en effet important que l'examen tienne d'avantage compte des ces droits au regard des blocages persistants des locaux des associations, de la multiplication des procédures judiciaires et des intimidations de la police politique auxquels doivent faire face au quotidien les défenseurs des droits humains en Tunisie.

Notre regret est tout aussi important qu'une semaine à peine après la revue de la Tunisie par le groupe de travail, une mission

internationale de la FIDH était interdite d'accès au territoire tunisien. Tout dernièrement, le président de la section d'Amnesty international était convoqué au Ministère de l'intérieur simplement pour avoir fait part des violations constatées en Tunisie par l'organisation dans son rapport annuel.

Amnesty international, la FIDH et ses organisations membres demandent instamment au gouvernement tunisien de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais les recommandations volontaires acceptées dans le cadre de l'EPU, mais également celles qui lui ont été adressées par les organes des traités et les procédures spéciales des Nations unies.

Enfin, Monsieur le Président, nos organisations tiennent à souligner que certaines déclarations faites par plusieurs Etats membres du groupe de travail étaient empreintes de complaisance, en total contradiction avec le constat dressé par l'ensemble des Procédures spéciales et des organes de surveillance de l'application des traités, et se sont ainsi manifestement éloignées du principe selon lequel l'évaluation devait être basée sur un constat « objectif ».

MORE INFORMATION

See a representative from Amnesty International deliver this statement at the Human Rights Council. Watch the video on:
<rtsp://webcast.un.org/ondemand/conferences/unhrc/eighth/hr080609pm1-eng.rm?start=00:01:32&end=00:03:11>
and
<rtsp://webcast.un.org/ondemand/conferences/unhrc/eighth/hr080609pm1-eng.rm?start=00:04:13&end=00:04:48>

(UN webcast - www.un.org)